

FICHE: REFORME DE L'IMPOSITION DES SOCIETES III

rester compétitifs en offrant aux entreprises une fiscalité attrayante

Pour un petit pays comme la Suisse, maintenir un système fiscal attrayant est un gage de croissance et de financement de notre prospérité. Car dans le monde globalisé d'aujourd'hui, les entreprises mobiles choisissent comme lieu d'implantation, à conditions égales, les sites où l'imposition est plus avantageuse. En matière fiscale, un important besoin de rattrapage et d'ajustement se fait sentir en Suisse depuis quelques années. Dans ce domaine, relâcher les efforts en vue de conserver une position enviable dans la concurrence internationale aurait de funestes conséquences.

- ▶ La Suisse doit poursuivre de manière active et prospective sa politique fiscale actuelle éprouvée et autonome.
- ▶ Il convient d'éliminer les points faibles de notre fiscalité, notamment en mettant en œuvre sans tarder la réforme de l'imposition des sociétés III, annoncée depuis longtemps par le Conseil fédéral.
- ▶ La Suisse doit exploiter au mieux sa liberté de manœuvre en matière fiscale.
- ▶ Le niveau général de la charge fiscale pour les entreprises doit être maintenu aussi bas que possible dans notre pays, afin d'augmenter le substrat fiscal et les recettes.

POUR UNE FISCALITE QUI FAVORISE LA CROISSANCE !

Son absence quasi totale de matières premières et l'exigüité de son marché intérieur obligent la Suisse à faire valoir d'autres atouts pour attirer les entreprises.

La concurrence fiscale internationale se durcit

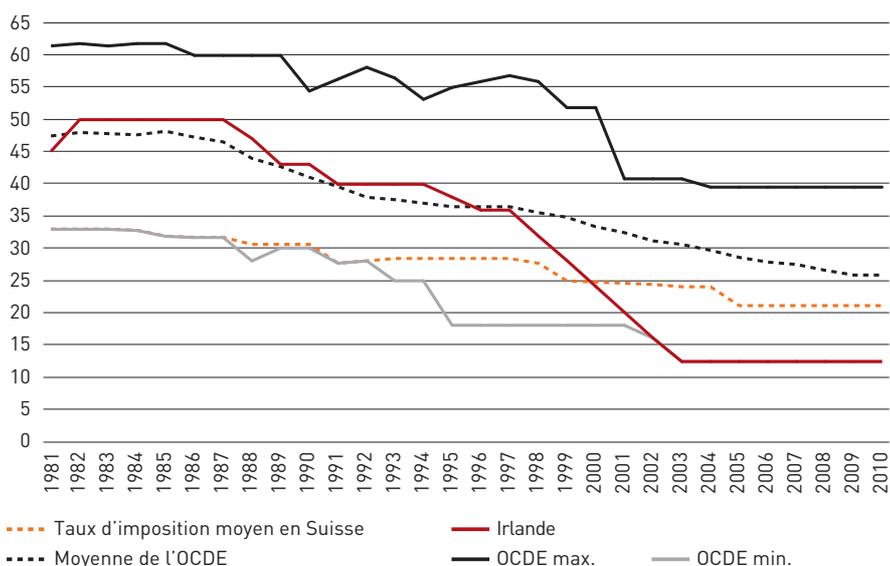
Maintenir un climat fiscal attrayant est, pour la Suisse, une condition sine qua non de sa croissance et de sa prospérité. La concurrence internationale contraint notre petit pays très pauvre en matières premières à offrir certains types d'avantages aux entreprises. Les choix d'implantation des sociétés sont essentiellement dictés aujourd'hui par des considérations fiscales.

Dans l'ensemble, la Suisse offre actuellement aux entreprises un climat fiscal avantageux. Ont contribué à ce résultat diverses innovations, telles les réformes I et II de l'imposition des sociétés sur le plan fédéral, ainsi que des réformes de la fiscalité cantonale touchant les bénéfiques et les capitaux ou l'impôt sur le revenu. La Suisse, qui a entrepris ces réformes en toute liberté, a bien mené sa barque jusqu'ici. Elle doit à présent veiller à ne pas perdre ses avantages face à une concurrence fiscale internationale de plus en plus rude. Bien que certains blocs comme l'UE et l'OCDE s'emploient à harmoniser un certain nombre de régimes fiscaux, leurs divers Etats membres entendent optimiser leur fiscalité en tirant le meilleur avantage de leur liberté de manœuvre. La Suisse ne doit pas rester les bras croisés. Notre politique doit tendre résolument à supprimer nos handicaps fiscaux par rapport à l'étranger et à mettre à profit la moindre possibilité d'optimisation.

CONCURRENCE FISCALE INTENSIVE

Les taux d'imposition des bénéfiques des entreprises sont à la baisse. La Suisse a réagi à cette évolution. Les taux moyens d'imposition sont toujours inférieurs à ceux de l'OCDE. Mais l'importante avance dont notre pays jouissait a été perdue.

Taux d'imposition consolidés sur les bénéfiques des sociétés en pourcent, de 1981 à 2010



Source: OCDE Tax Database, 2010

NOMBRE DE CANTONS SE RETROUVENT DANS LA MOYENNE INTERNATIONALE

Malgré la crise financière, la concurrence fiscale ne faiblit pas

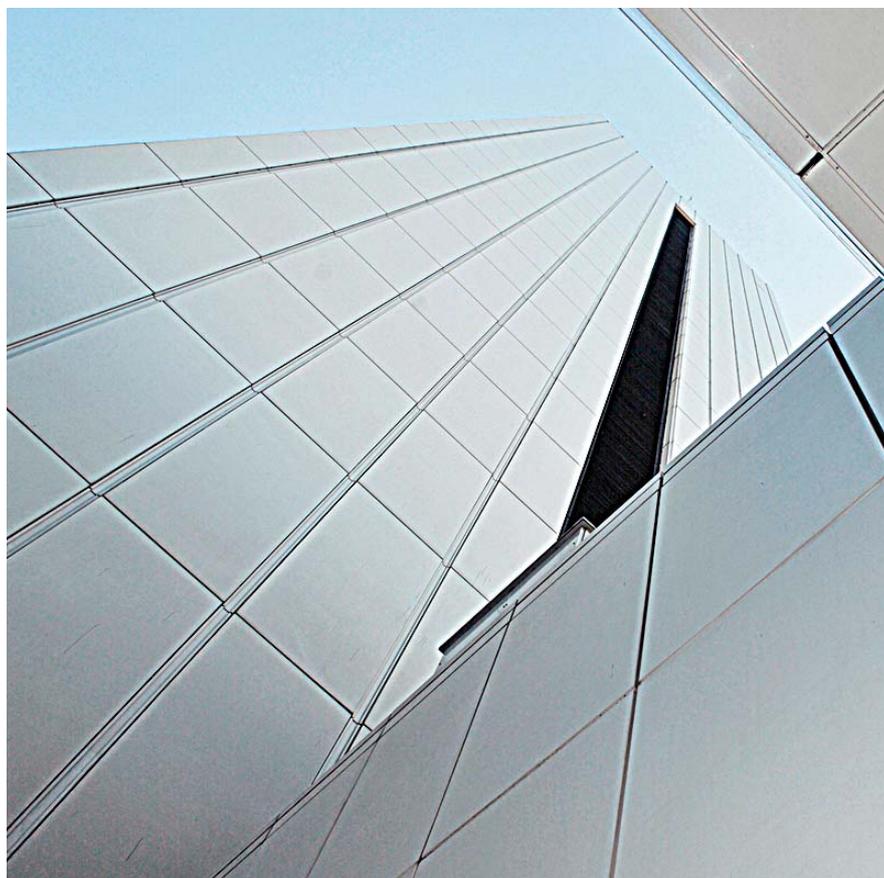
Ces dernières années, beaucoup d'Etats européens ont sensiblement allégé la fiscalité des entreprises.

Un peu partout dans le monde, la tendance est à l'abaissement des taux d'imposition frappant les bénéficiaires. Alors qu'il y a quelques années encore, on qualifiait de modéré un taux inférieur à 25 %, ce seuil avoisine aujourd'hui les 15 %. Il y a peu, l'Irlande et les pays d'Europe de l'Est, en particulier, ont fait usage de leur liberté de manœuvre pour offrir aux sociétés des conditions fiscales plus avantageuses. En Suisse, la nécessité de prendre des mesures sur la base de la souveraineté fiscale des cantons n'est pas ressentie partout avec la même acuité. En 2010, les taux d'imposition du bénéfice cumulés de la Confédération, des cantons et des communes variaient entre 12,5 % et 24,5 % selon les lieux.

Suite à la crise économique récente, de nombreux Etats ont certes vu leurs besoins financiers s'accroître. Mais d'une manière générale, ils tirent les ressources supplémentaires nécessaires de divers impôts de consommation - déjà élevés - et d'autres impôts plutôt que de la taxation des bénéfices, point sensible en termes de concurrence internationale. Au chapitre de l'imposition des bénéficiaires, cette concurrence n'est donc pas près de disparaître.

TRES MOBILES...

Les grands groupes internationaux sont aujourd'hui interconnectés à l'échelle mondiale et très mobiles. Ils choisissent de s'établir sur les sites qui - en plus d'autres avantages - sont fiscalement les plus séduisants.



En comparaison internationale, les droits d'émission et droits de timbre ont toujours constitué un handicap pour la Suisse.

Besoin urgent de rattrapage

Pour les entreprises, ce qui compte est bien sûr le poids total des impôts et des taxes. En Suisse, les taux de cotisation des assurances sociales obligatoires et de la prévoyance professionnelle sont pénalisants en comparaison internationale. S'ajoutent à cela des éléments rigides tels que droits d'émission et taxes sur les transactions, qui ont toujours constitué pour la Suisse un désavantage comparatif. En revanche, le maintien d'une fiscalité modeste pour les entreprises représenterait pour celles-ci un signal positif.

L'imposition des sociétés appelle les corrections suivantes:

- Dans un contexte international marqué par une baisse tendancielle de l'imposition des bénéficiaires, les impôts que notre pays applique aux sociétés doivent rester compétitifs par rapport à l'étranger. Les taxes d'émission et autres droits de timbre affaiblissent la compétitivité de la Suisse en matière de financement d'entreprises, de site d'implantation de holdings et, tout naturellement, comme place financière. Il convient donc de les supprimer.
- La Suisse est indépendante et elle continue de mener sa politique fiscale librement. Là où des adaptations des régimes fiscaux cantonaux s'imposent, pour des raisons de sécurité juridique par exemple, celles-ci doivent être entreprises de manière à renforcer l'ensemble de la place helvétique. En matière d'imposition des revenus - revenus mobiles - les cantons doivent aussi garder des possibilités d'approches innovantes.
- Dans le contexte international, il faut éviter les doubles impositions grâce à un réseau de qualité d'accords bilatéraux.

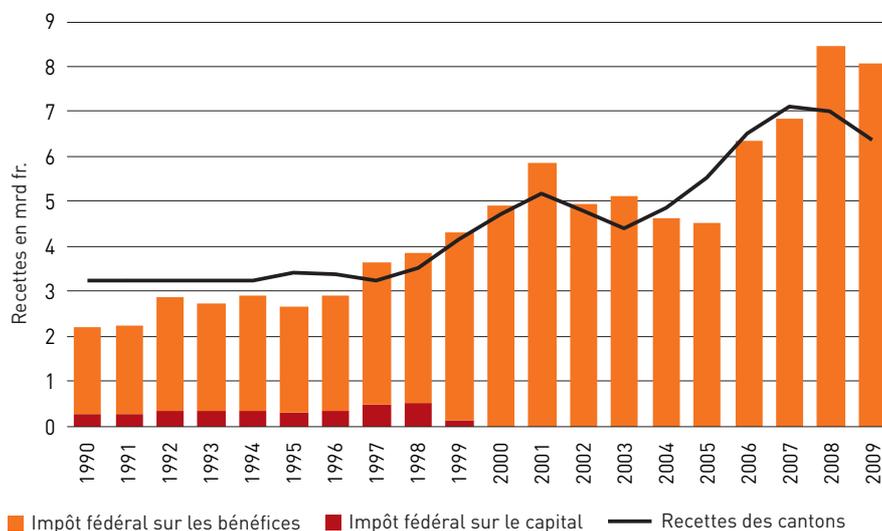
Les réformes fiscales judicieuses font augmenter les recettes fiscales

La Suisse bénéficie d'un système fiscal attractif. C'est ce que montrent les expériences réalisées précédemment. Ainsi, l'atténuation de l'imposition réalisée dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises I (1997) n'a pas entraîné de recul des recettes fiscales. Contrairement aux attentes, ce sont des recettes supplémentaires qui ont été enregistrées, dès le départ. Grâce à cette réforme, la Suisse est devenue l'une des places économiques les plus attractives pour les quartiers généraux d'entreprises internationales. La réforme de l'imposition des entreprises II (2007) a encore amélioré l'attractivité de notre pays à cet égard.

RECETTES EN HAUSSE

Au niveau fédéral, les recettes fiscales issues de l'imposition des bénéficiés ont plus que quadruplé depuis 1990. Elles ont ainsi augmenté deux fois plus fortement que l'ensemble des recettes fiscales. Quant à la suppression de l'impôt sur le capital dans le cadre de la Réforme de l'imposition des entreprises I, elle n'a pas entraîné de chute des rentrées financières, au contraire. Au niveau des cantons, les réformes fiscales et la bonne conjoncture se sont aussi traduits par une augmentation des rentrées fiscales.

Imposition des bénéficiés: recettes en hausse constante
 Recettes en milliards de francs (1990-2009)



Source : Administration fédérale des finances (AFF)

LETHARGIE FISCALE ET INSECURITE JURIDIQUE MINERAIENT NOTRE PAYS

Il ne suffit pas de défendre les avantages actuels

Face aux multiples réformes que sont en train de mettre en œuvre nos concurrents, le principal risque pour notre pays serait celui de l'immobilisme de la Confédération. Laisser notre régime fiscal se pétrifier aurait des conséquences fatales. La législation fiscale helvétique, qui peut être qualifiée d'avantageuse dans une optique historique, ainsi que le bon climat fiscal qui règne dans notre pays, ont fait jusqu'ici de la Suisse un site intéressant pour les entreprises multinationales. Mais cet atout comparatif n'est pas acquis pour l'éternité; il faut en prendre soin et réagir aux développements du monde extérieur.

Pour préserver son modèle fiscal performant, la Suisse doit rapidement mettre sur les rails et concrétiser des projets, telle la troisième réforme de l'imposition des sociétés. Il n'est plus possible de se contenter de défendre les avantages fiscaux existants. Une stratégie proactive s'impose, capable de déboucher sur des innovations susceptibles d'améliorer notre niveau d'attractivité, en réponse à l'évolution des conditions-cadres observées au plan international. Ces améliorations sont urgentes. La Suisse ne peut pas se permettre de rester passive des années encore.

La sécurité juridique, valeur à ne mettre en danger sous aucun prétexte

Il serait tout aussi dommageable de remettre en question des réformes préconisées et planifiées de longue date à peine celles-ci entrées en vigueur. La sécurité juridique est un bien de haute valeur, particulièrement dans le domaine fiscal. La Suisse est connue pour ses procédures de décisions et de mise en œuvre transparentes et fiables. Pour la place économique, elles sont signe de qualité, fruit d'un dur labeur qui mérite d'être préservé.

Dans le cadre de la réforme des entreprises il tout particulièrement l'introduction de restrictions voire une remise en cause serait dommageable pour le pays. Des PME et des grandes entreprises seraient touchées. Autant que l'on puisse en juger à ce jour, la réforme a atteint ses objectifs. Evaluer les augmentations ou les diminutions de recettes est un exercice difficile. Il est certain en revanche que la réforme sera favorable à moyen et long terme du point de vue de la croissance et de l'emploi. En revanche, si la réforme ou certains de ses éléments devaient faire l'objet de restrictions, ces avantages seraient menacés. Une telle éventualité représenterait une atteinte à la sécurité juridique et un mauvais signal durable envers les entreprises actives à l'international.

DES REFORMES FISCALES POUR ASSURER NOS SUCCES FUTURS

Corriger nos faiblesses, renforcer notre attractivité

Notre objectif doit consister à positionner la Suisse comme un lieu d'implantation intéressant, tout particulièrement aux yeux des sociétés multinationales. Notre pays doit donc se doter pour cela d'un système fiscal attrayant.

Notre fiscalité possède de nombreux atouts, qu'il convient de préserver. Mais elle a aussi ses faiblesses, mises en relief par la concurrence fiscale internationale, qui se fait de plus en plus vive. La Suisse doit donc impérativement et de toute urgence y remédier et se réformer si elle souhaite garder la main dans cette compétition mondiale. Les développements observés à l'étranger imposent à notre pays d'accorder aux entreprises des allègements supplémentaires.

Faire avancer d'importants éléments de réformes jusqu'ici bloqués

L'ensemble du projet est pour l'instant bloqué. Des aspects importants de la réforme seraient pourtant rapidement réalisables.

Pour supprimer des contraintes fiscales inutiles et renforcer la position de la Suisse face à l'étranger, le Conseil fédéral a proposé diverses réformes en décembre 2008: suppression du droit de timbre d'émission et élimination de mesures fiscales entravant l'activité financière des groupes. Le gouvernement a aussi recommandé des adaptations des statuts cantonaux des sociétés de holdings et d'administration, en particulier l'égalité de traitement fiscal entre bénéfices réalisés dans le pays et bénéfices réalisés à l'étranger. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) de mettre un projet en consultation. Mais, en raison de différences d'appréciation sur la question des holdings au sein de l'UE, ce projet est bloqué. Dès lors que la perspective d'un accord avec l'UE paraît encore lointaine, faire progresser les autres éléments de la réforme fiscale serait le meilleur moyen d'obtenir plus rapidement les améliorations souhaitées.

Les réformes fiscales ne sont pas une opération à perte

S'en tenir à une politique financière rigoureuse est indispensable si l'on veut conserver la marge de manœuvre nécessaire à toute réforme fiscale.

Pour accompagner les réformes fiscales à venir, un impératif à respecter est celui de la rigueur budgétaire des pouvoirs publics. Une évolution modérée des dépenses de l'Etat et l'application résolue du frein à l'endettement sont des exigences incontournables si l'on veut s'assurer la marge de manœuvre nécessaire pour mener à bien des réformes fiscales significatives. Soulignons à ce propos que les réformes fiscales ne sont pas une opération déficitaire. Comme le montrent les expériences faites en Suisse et à l'étranger, elles sont au contraire payantes. Pour être maîtrisée, la forte progression des coûts de notre Etat social, à laquelle nous devons nous attendre, implique une croissance économique soutenue. Mais cette croissance ne va pas de soi. A notre époque de mondialisation, elle provient avant tout des activités d'entreprises fortement interconnectées sur le plan international.

INFORMATIONS

Dossiers et liens

≥ www.economiesuisse.ch

≥ www.dff.admin.ch



Votre personne de contact à economiesuisse :

Vincent Simon
Responsable de projets Finances et fiscalité
vincent.simon@economiesuisse.ch